



Mesures et analyses électriques

La complexité croissante des installations électriques actuelles fait reposer une responsabilité accrue sur les épaules des électrotechniciens. Ils ont pour tâche de tester ces installations et de vérifier si elles satisfont à la législation et aux normes en vigueur. Les mesures des paramètres d'installations électriques ont bien entendu pour finalité de tendre vers une sécurité et une fiabilité maximales.

Mesurer, c'est savoir. Mais savoir ce que nous devons mesurer et interpréter ces mesures est encore plus important. Les experts de Vincotte sont parfaitement entraînés à cela.

Votre solution personnalisée

Les installations électriques sont, dans toutes leurs parties, conçues et réalisées en fonction de leur tension nominale. De même, les mesures de protection nécessaires doivent être prises contre l'électrocution ou le risque d'incendie.

Les installations électriques sont, dans toutes leurs parties, conçues et réalisées en fonction de leur tension nominale. De même, les mesures de protection nécessaires doivent être prises contre l'électrocution ou le risque d'incendie.

Les grandeurs, l'impédance et les courants de court-circuit caractéristiques peuvent être soit calculés, soit mesurés. Le calcul fournit des données fiables à condition que tous les éléments du réseau (transformateurs, lignes, câbles, etc.) soient précisément connus. Les résistances de contact des liaisons ou les erreurs dans la longueur des câbles ne peuvent pas être prises en compte ici. Par contre, les mesures tiennent compte de tous les éléments réels et les résultats sont incontestables. Les compagnies d'assurance (Assuralia) attribuent sous certaines conditions une réduction sur la prime d'assurance, pour autant que l'installation électrique réponde à certaines prescriptions et inspections portant sur la protection contre l'incendie. Ces contrôles doivent être réalisés par un organisme agréé. Si les résultats du contrôle sont positifs, Vincotte délivre le certificat exigé par les sociétés d'assurance.

Nos services peuvent se charger des mesures suivantes :

- mesure de tension et de courant
- mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre
- mesures d'isolation
- mesures de courants de court-circuit
- mesures d'impédance de boucles de défaut
- mesures de continuité
- bon fonctionnement des disjoncteurs différentiels et des temps de disjonction
- enregistrement continu des paramètres du réseau
- essais d'injection de courant des dispositifs de sécurité
- essais diélectriques sur les lignes à haute tension
- protection cathodique
- thermographie
- essais fonctionnels de dispositifs de sécurité spécifiques pour la production propre
- etc.

Sécurité, fiabilité et confort sont les mots-clés pour le fonctionnement d'une installation électrique. Confiez le contrôle de votre installation électrique à un spécialiste Vincotte.

Votre résultat

Important à savoir

Règlement général sur les installations électriques (RGIE) :

- Art. 270 Examen de conformité des installations à basse tension avant mise en usage
- Art. 271 Visite de contrôle des installations à basse tension
- Art. 272 : Examen de conformité et visite de contrôle des installations à haute tension
- Art. 7 : Matériel électrique à basse tension
- Art. 8 : Matériel électrique à haute tension
- Art. 268 : Devoirs du propriétaire et du gestionnaire dans les établissements industriels

Assuralia : Réglementation de l'assureur en matière d'installations électriques

Normes et standards

Dans quelle situation ?

Ce service est principalement destiné aux

- particuliers (habitations)
- PME
- industries